



LA PRAIRIE, municipalité de plus de 345 ans et une population de 24 467 citoyens, offrant une qualité de vie orientée vers la famille, les jeunes et les aînés, est à la recherche de candidats actifs et compétents pour combler les postes suivants :

Pompiers à temps partiel

Service de sécurité incendie

Nature de la fonction

Relevant des chefs aux opérations du Service de sécurité incendie, vous répondez aux appels d'urgence touchant le volet incendie et le volet médical. Vous participez aux séances d'entraînement et à l'entretien des équipements. Vous assurez les périodes de garde requises.

Qualifications et exigences

- Formation de pompier II (preuve requise);
- formation de premier répondant (atout);
- permis de conduire valide avec classe 4A et classe 5;
- capacité à résister au stress en situation d'urgence, esprit d'équipe et jugement;
- capacité à travailler de façon sécuritaire;
- disponibilité pour travailler de jour et sur des horaires variables.

Les candidatures retenues devront se soumettre à un examen médical. Tout pompier embauché doit résider à La Prairie, ou à moins de 4,50 km de la caserne, dans les 3 mois suivant l'embauche.

Salaire

Le salaire et les conditions de travail sont régis par la convention collective des pompiers à temps partiel de la Ville de La Prairie présentement en vigueur. Salaire horaire à 17,98 \$ (salaire 2014 à être ajusté).

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le 24 avril 2016

par courriel : emploi@ville.laprairie.qc.ca
par la poste : Division des ressources humaines
Ville de La Prairie
170, boulevard Taschereau, bureau 400
La Prairie (Québec) J5R 5H6
par télécopieur : 450 444-6636

Prière de ne pas téléphoner. Seuls les candidats retenus pour le processus de sélection seront contactés. La Ville de La Prairie applique un programme d'équité en matière d'emploi. Le genre masculin utilisé dans le présent avis inclut le genre féminin.